

Pass Culture, Dispositif national favoriser, encourager l'accès à la culture sous toutes ses formes.

<https://pass.culture.fr> et/ ou Appli Passculture

Pour qui ? Pour quoi ?

Le Pass Culture permet d'avoir directement accès à un crédit individuel en fonction de son âge.

Vous bénéficierez de ce crédit cumulable chaque année qui expirera la veille de vos 18 ans.

20€ l'année de vos 15 ans, 30€ l'année de vos 16 & 17ans. L'année de vos 18 ans, vous aurez un crédit de 300€ valable 2 ans.

Avec ce Pass, vous aurez accès à toutes les offres postées sur votre compte :

- sorties culturelles : cinéma, concerts, festivals, musées...
- biens culturels : livres, presse...
- offres numériques : ebook, presse, applis...

Comment faire ?

Il suffit de télécharger l'appli sur un smartphone, suivre les instructions (si vous n'avez pas de smartphone, vous pouvez le faire avec un ordinateur sur le site, bas de page « Comment se connecter à l'appli ? je télécharge l'appli ou j'accède à l'appli)

De 15 à 17 ans :

Aller dans profil et s'inscrire

- avoir et mettre un adresse mail, un mot de passe, une date de naissance puis il faut cocher collégien ou lycéen puis lycée agricole, nom, prénom, adresse...
- dans identification choisir **identification manuelle** (car vous n'avez de code Educonnect puisque nous dépendons du Ministère de l'Agriculture), présenter votre carte d'identité recto verso, puis votre visage.
- Après le temps d'une vérification, dans la journée ou le lendemain, vous recevrez un email vous indiquant que votre compte est crédité, votre Pass Culture est alors activé.

A 18 ans, pas d'histoires de Code Educonnect et de Lycée agricole, il vous suffit de suivre la procédure, mail, mdp, profil, identification, carte identité... Pass activé.

Carte jeune Occitanie, Dispositif régional

Chaque élève ou étudiant doit obligatoirement avoir en sa possession la carte jeune dès la rentrée scolaire. Elle permet d'entrer dans l'établissement, d'accéder au self, d'obtenir des aides pour achat de livres scolaires/loisirs 15€ et 15€ pour licence et adhésion à l'UNSS -Union nationale du sport scolaire- (même si vous devez faire peu d'activités sportives voire pas du tout dans le cadre de l'UNSS, il serait bien d'adhérer pour permettre à l'association d'encaisser cet argent qui ne pourra vous servir à rien d'autres). L'argent déposé sur la carte doit être dépensé avant le 30 juin 2025. Enfin cette carte permet aussi d'obtenir fin septembre un ordinateur portable pour les élèves entrant en classe de seconde GT ou professionnelle.

* Pour les anciens élèves ou étudiants, votre carte jeune sera mise à jour en fonction de la formation que vous suivrez. Vous serez informés par courrier des aides financières que la Région pourra vous octroyer. Vous trouverez les mêmes informations sur votre espace personnel sur le site www.cartejeune.laregion.fr.

Si votre carte est perdue ou abîmée, vous devez impérativement en recommander une autre sur le même site. (si mot de passe oublié, un nouveau vous sera envoyé sur votre adresse email).

* Pour les nouveaux élèves, la demande de carte doit s'effectuer sur le site internet www.cartejeune.laregion.fr

Avoir email, photo élève, scanner.

Une fois votre inscription saisie, nous validerons votre demande et vous recevrez votre carte à votre domicile.

Pour toute question, vous devez contacter le service carte jeune de la Région au : **05 32 30 00 40**

Si vraiment difficultés contactez christophe.ribaute@educagri.fr CPE.

Enfin tout élève/étudiant avec sa carte jeune peut bénéficier gratuitement d'une Formation aux Premiers Secours Civique - PSC1 7h en présentiel ou EPSC1 3h distanciel + 4h présentiel - Recherche des lieux qui dispensent la formation et inscription possibles sur votre compte.

A noter :

Pour la consommation de biens culturels, vous pouvez privilégier les commerces, lieux indépendants et de proximité comme par exemple, la librairie la Litote à Vic en Bigorre, partenaire Pass Cult & Carte jeune.